

**DEMANDE DE RECTIFICATION EN VUE DE SUPPRIMER LE DOUBLE TIRET  
DANS LES ACTES DE L'ETAT CIVIL**

*(majeur)*

**A l'attention du Service central d'état civil (SCEC/EXP) <sup>(1)</sup>**

11 rue de la Maison Blanche  
44941 Nantes Cedex 09

**Identité du demandeur**

NOM DE FAMILLE :

Prénom(s) :

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse électronique :

**Référence des actes de l'état civil dont la rectification est demandée**

**Acte de naissance :**

Date et lieu de naissance :

**Acte de mariage :**

Date et lieu du mariage :

Noms des époux : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date :

Signature :

Par la présente, le soussigné demande à ce que le ou les actes de l'état civil ci-dessus soient rectifiés en ce que le « double tiret » séparant les vocables formant son nom soit remplacé par un simple espace<sup>(2)</sup>.

---

(1) Si la naissance a eu lieu en France, la demande est à adresser à la mairie du lieu de naissance

(2) Conformément à la circulaire CIV/14/10 du 25 octobre 2011, le double nom, dont les vocables seront séparés par un simple espace, sera, dans les actes d'état civil du ou des titulaire(s), suivi de l'indication (1<sup>re</sup> partie :...2<sup>nd</sup>e partie :...) dûment complétée.

**Le demandeur doit joindre : photocopie d'une pièce d'identité et du livret de famille, copie intégrale de son acte de naissance, copie intégrale de son acte de mariage.**